

Guaranteed Note Stork

DMS 5Y 100% 07/2030

Objectif : Diversifier votre investissement et profiter d'une performance faiblement corrélée aux classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations).

Caractéristiques Principales :

- Indexation selon la technique « CPPI » au fonds de gestion alternative *Stork Fund - Dynamic Multi-Strategies* conseillé en investissement par CIC Marchés ;
- Date d'émission : 31/07/2025 ;
- Indexation initiale : 80% (au 31/07/2025) ;
- Garantie en capital à l'échéance : 100% (par le CIC) ;
- Horizon d'investissement : 5 ans (31/07/2030).

Distributeurs : CIC et Banque de Luxembourg

Cette fiche commerciale doit être lue conjointement au document d'informations clés.



La gestion alternative au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale



CIC Marchés et Cigogne Management S.A., société de gestion alternative de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (maison mère du CIC), sont des acteurs importants, historiques et renommés dans le monde de la gestion alternative.

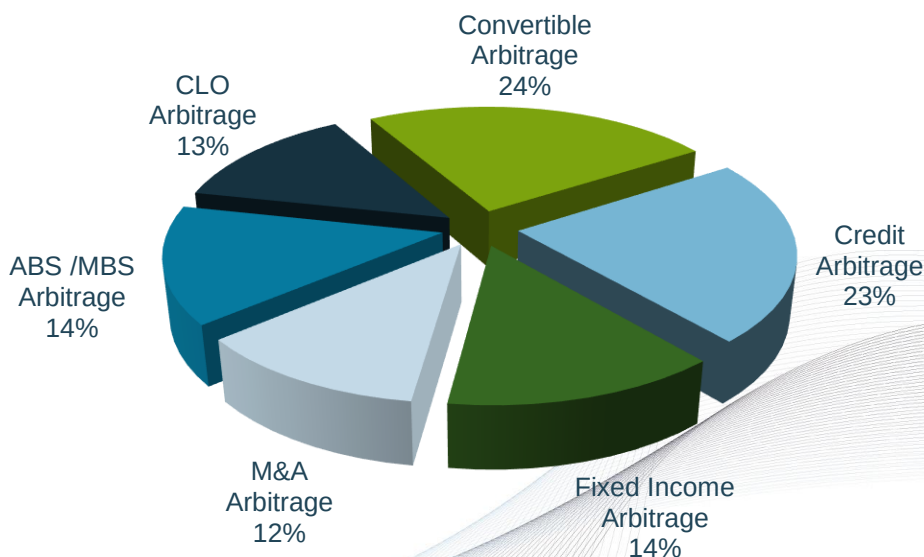
En complément de la gestion traditionnelle, la gestion alternative permet d'objectiver une performance décorrélée des classes d'actifs traditionnels (actions, obligations). Par l'utilisation de stratégies d'arbitrage tirant profit des inefficiences des marchés, la gestion alternative optimise l'allocation d'actifs et devient le complément naturel à une gestion traditionnelle.

Présent depuis 30 ans, CIC Marchés développe des stratégies de valeur relative sur des spécialités aussi variées que :

- L'arbitrage de titrisation et de Covered Bonds (ABS/MBS, CLO),
- L'arbitrage d'obligations convertibles (Convertible),
- L'arbitrage d'obligations « Corporate » (Crédit),
- L'arbitrage sur produits de taux d'intérêt (Fixed Income),
- L'arbitrage de fusion/acquisition (Merger & Acquisition).

Ce savoir-faire est commercialisé via le **Guaranteed Note Stork DMS 5Y 100% 07/2030** (la « Note »).

Associé à une gestion dite à coussin (ou gestion CPPI – Constant Proportion Portfolio Insurance) permettant de garantir le nominal investi à 100% à son échéance, le sous-jacent Stork Fund - Dynamic Multi-Stratégies (« Stork DMS ») combine le savoir-faire de CIC Marchés en matière de gestion alternative, à une gestion de portefeuille rigoureuse développée au sein de Cigogne Management. Sa composition actuelle est présentée ci-dessous :



Gestion CPPI et description du sous-jacent



Zoom sur la gestion CPPI (gestion à coussin)

La méthode de gestion CPPI est un mécanisme d'allocation dynamique visant à ajuster de façon régulière l'exposition entre le fonds sous-jacent (partie risquée) et un placement monétaire (partie sans risque) afin d'assurer la protection du capital à l'échéance. Pour cela, on détermine le « Coussin » (partie des actifs de la Note pouvant être investie dans le fonds sous-jacent sans remise en cause du niveau de la protection).

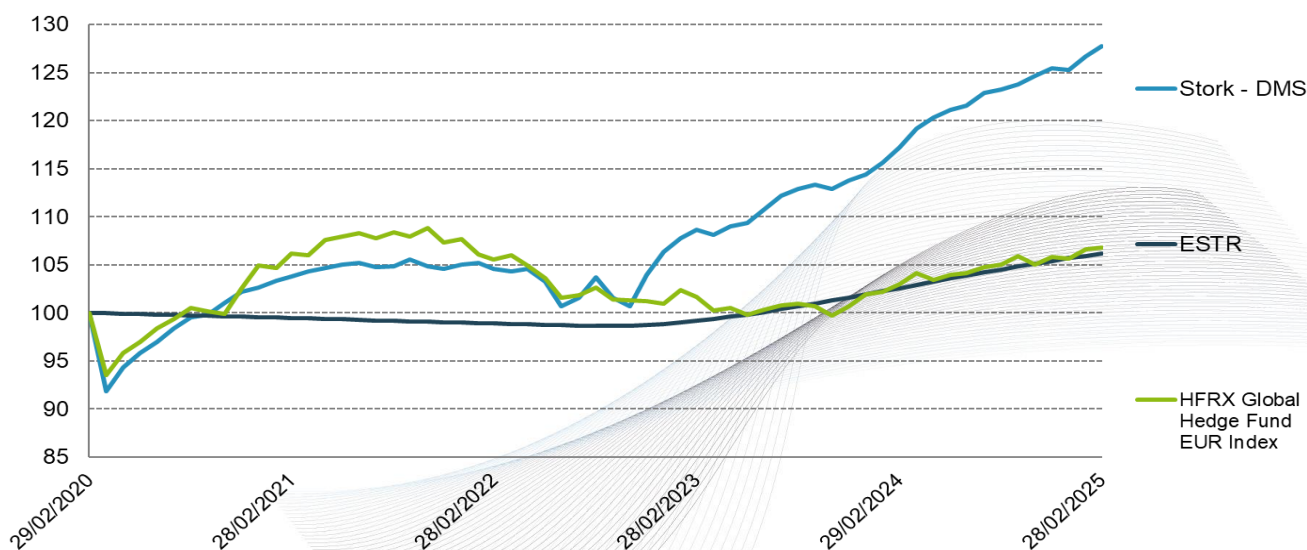
Un coefficient de multiplication ('Multiple'), fonction de la volatilité du fonds sous-jacent, est déterminé à l'émission, permettant d'optimiser l'exposition au sous-jacent. Lors de l'émission l'exposition au Stork DMS sera ainsi de 80%.

L'ajustement de l'indexation se fera ensuite dynamiquement en fonction de l'évolution du fonds sous-jacent : plus le fonds sous-jacent performe, plus l'exposition à ce dernier augmentera (l'exposition au Stork DMS pourra ainsi atteindre un maximum de 120%). Inversement, des performances en repli entraîneront une réduction de la partie risquée. L'exposition au fonds sous-jacent pourrait ainsi diminuer jusqu'à ne plus avoir qu'une composante monétaire ('Monétarisation') pour garantir le montant protégé à l'échéance.

Description du sous-jacent

La Note est indexée sur la classe d'action A du fonds Stork Dynamic Multi-Strategies (« Stork DMS »).

L'objectif d'investissement du fonds de fonds Stork DMS est de délivrer une performance positive régulière, indépendamment des évolutions des marchés. Pour atteindre cet objectif, le fonds de fonds Stork DMS met en place des stratégies d'arbitrage dans différentes spécialités complémentaires et décorrélatées les unes des autres telles que l'arbitrage d'ABS/MBS, l'arbitrage de CLO, l'arbitrage d'obligations convertibles, l'arbitrage "crédit", l'arbitrage de taux d'intérêt ou encore l'arbitrage d'opérations de fusions/acquisitions (M&A). L'importante diversification et la complémentarité des spécialités mises en place, alliées à une gestion rigoureuse des risques, ont permis au fonds Stork DMS de traverser les crises financières de 2008, 2011 et la crise de 2020 liée à la COVID-19 et de rapidement générer des performances positives dans ces environnements chahutés. Plus récemment, le fonds Stork DMS a su pleinement exploiter les opportunités d'investissement offertes par la remontée des taux d'intérêts et le contexte géopolitique, les périodes de forts mouvements étant généralement propices pour trouver des opportunités d'arbitrage.



Avantages / Inconvénients

Marché secondaire



Avantages

- **Diversifier votre investissement** et profiter d'une **performance faiblement corrélée aux variations des classes d'actifs traditionnels** grâce à l'utilisation de techniques d'arbitrage ;
- **Profiter du savoir-faire de CIC Marchés et de Cigogne Management SA** dans le domaine de la gestion alternative ;
- **Mutualiser votre investissement** sur plusieurs compartiments ;
- Profiter des incohérences et des anomalies des marchés ;
- Bénéficier d'une **garantie à l'échéance de la Valeur Nominale de la Note à hauteur de 100%** par le CIC.

Inconvénients

- La technique de gestion CPPI peut générer **une performance différente entre la Note et le fonds sous-jacent** ;
- **La Note peut être monétarisée** en cas de forte chute de la valeur du sous-jacent. **L'investisseur ne profiterait dès lors plus d'un éventuel rebond du sous-jacent** ;
- Le capital investi **n'est pas garanti pendant la durée de vie de la Note**, en cas de revente avant échéance, la valeur de marché de la Note **peut être inférieure à la valeur garantie à maturité**.

Marché secondaire

Liquidité mensuelle assurée par le CIC.

Les demandes seront prises en compte par ordre d'arrivée, au plus tard à 17h (heure de Paris) deux jours ouvrés avant la date de valorisation de la Note.

Le traitement se fera en fonction des conditions de marché et le règlement interviendra le dernier jour ouvré du mois suivant la date de valorisation :

- Les demandes d'achat seront exécutées à la valeur de la Note ;
- Les demandes de vente seront exécutées à la valeur de la Note minorée de 1%.

Note Technique



Produit	Guaranteed Note Stork DMS 5Y 100% 07/2030
Emetteur	Stork Acceptance S.A.
Distributeurs	Crédit Industriel et Commercial (CIC), 6 avenue de Provence 75009 Paris, France Banque de Luxembourg (BDL), 14 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg
(i) Série / (ii) Tranche	97 / 1
Forme juridique	Notes sous la forme de Limited Recourse Notes
Devise	EUR
Montant de l'émission	EUR 4'000'000
Valeur Nominale	EUR 100'000
Prix d'émission	100.00% de la Valeur Nominale
Garantie en capital	100% de la Valeur Nominale à maturité par le Crédit Industriel et Commercial (Standard and Poor's: A; Moody's: Aa3; Fitch: A+)
Sous-jacent	Stork Fund - Dynamic Multi-Strategies Class "A" Units (ISIN : LU1207067726)
Indexation initiale	80%
Date d'émission	31/07/2025
Date de maturité	31/07/2030
Date de remboursement	30/08/2030
Listing/Cotation	Marché des Euro MTF de la Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Clearstream
Agent Payeur Principal	BNP Paribas Securities Services (Luxembourg Branch)
Méthode de gestion et base de remboursement	Note indexée selon la technique de gestion dynamique à coussin du type Constant Proportion Portfolio Insurance (CPPI)
Montant de remboursement final	Le montant du Remboursement Final sera un montant en EUR, déterminé par l'Agent de Calcul, égal au montant le plus élevé entre : <ul style="list-style-type: none"> la Valeur du Titre par indexation CPPI et la Valeur Nominale multipliée par la Garantie en capital à l'échéance (100%).
Agent de Calcul	Crédit Industriel et Commercial, 6 avenue de Provence, 75009 Paris.
Remboursement Automatique	La Note pourrait être remboursée par anticipation en cas de constatation par l'Agent de Calcul de la survenance d'un Evénement Fiscal, d'une rupture de Contrats ou d'un Evénement de Défaut tels que définis dans le Prospectus de Base.
Frais de Remboursement Automatique	Les frais standard (Early Redemption Unwind Cost), déterminés par l'Agent de Calcul, tels que prévus dans les Termes Finaux et définis dans le Prospectus de Base.
Frais (à compter du 30/04/15)	Frais de Distribution : 0.40% par an ; Frais de Garantie : 0.10% par an ; Frais d'Administration et de Gestion : 0.10% par an.
Restrictions de ventes	Telles que mentionnées dans la section 'Subscription and Sales' du Prospectus de Base (approuvé par la Bourse de Luxembourg le 3 octobre 2024 sur base la Partie IV de la Loi luxembourgeoise du 16 juillet 2019 (« Loi Prospectus 2019 »)). L'émission et l'offre des présents titres ne constituent pas une offre au public d'instruments financiers.
ISIN	XS3126645772
Documentation	Prospectus de Base de l'Emetteur et Termes Finaux de l'émission.

Avertissement



Ce document constitue un résumé indicatif en français des principaux termes et conditions de l'émission de medium-term Notes (Notes). Ce document et toute information qu'il contient sont expressément soumis aux dispositions du Prospectus et des Termes et Conditions Finaux des Notes, et doivent être lus et interprétés en conformité avec ces dernières. Ce Prospectus et ces Termes et Conditions Finaux des Notes sont rédigés en langue anglaise. En cas d'incohérence ou de contradiction entre les termes du présent document et ceux du Prospectus et des Termes et Conditions Finaux des Notes, la version anglaise des termes du Prospectus et des Termes et Conditions Finaux des Notes prévaudra.

Ces Notes peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables. Ces Notes ne peuvent être souscrits que dans les pays dans lesquels leur commercialisation et leur promotion sont autorisées. Il appartient au client ou prospect de s'assurer qu'il est légalement autorisé à investir dans ce produit. Notamment, en vertu de la législation américaine réglementant les valeurs mobilières, ce produit ne peut être ni conseillé, ni offert, ni vendu, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ou à des ressortissants des Etats-Unis, ou à des personnes résidant aux Etats-Unis.

L'Emetteur ainsi que chaque Dealer et distributeur des Notes se conformeront à toutes dispositions légales et/ou réglementaires supplémentaires encadrant dans l'Etat Membre la sollicitation, l'invitation, et plus généralement le démarchage dans le cadre de la distribution des instruments financiers.

Ce document ne saurait constituer une sollicitation, un démarchage, une invitation ou une offre en vue de la vente ou la commercialisation des parts du Fonds de Référence en France. Les parts du fonds sous-jacent ne peuvent pas être offertes, vendues, cédées ou autrement transférées ou tout document d'information se rapportant au fonds sous-jacent ne peut pas être distribué ou mis à disposition en France, directement ou indirectement, sauf si la loi ou la réglementation française expressément l'y autorise.

Les informations contenues dans ce document sont purement indicatives, n'ont aucune valeur contractuelle, et ne permettent pas à l'investisseur de conclure un achat de Notes. La conclusion d'une telle opération se fera uniquement sur ordre transmis par le client, et au prix et conditions de marché qui prévaudront au moment de la passation dudit ordre.

L'attention de l'investisseur potentiel est particulièrement attirée sur le fait que l'achat de ces Notes présente des risques importants et nécessite une expérience et une compréhension suffisante de ce produit et des risques qui s'y attachent. Les facteurs de risques généraux, et plus particulièrement ceux spécifiques à cette Notes sont définis dans le Prospectus et les Termes et Conditions Finaux des Notes. Ainsi, il est recommandé à toute personne non avertie des caractéristiques de ces Notes et de risques y-attachés de procéder à une lecture attentive du Prospectus et des Termes et Conditions Finaux des Notes, et de ne pas acquérir ces Notes avant d'en avoir pleinement pris la mesure, notamment concernant leur liquidité, leur rendement, en procédant à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, financiers, comptables, réglementaires et prudentiels pour chaque opération et de vérifier l'adéquation, l'opportunité et la pertinence d'une telle opération au regard de sa situation particulière, après consultation éventuelle de ses conseils habituels en la matière.

L'investisseur est par ailleurs informé que le CIC est conseiller en investissement de la société de gestion Cigogne Management S.A.; que cette société de gestion est conseiller en investissement de Stork Acceptance S.A.; que le CIC est agent de calcul de la Note et est garant à l'échéance, via un swap de garantie conclu avec Stork Acceptance S.A. du remboursement à hauteur de 100% du montant nominal investi ; que le CIC et la Banque de Luxembourg agissent comme distributeur pour cette émission. Les informations contenues dans ce document sont de nature confidentielle. Toute reproduction, même partielle, ou rediffusion de ce document est interdite sans autorisation écrite préalable de l'Emetteur.